

Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	20.04.2024
Thema	Keine Einschränkung
Schlagworte	Forschung, Strukturpolitik
Akteure	Derder, Fathi (fdp/plr, VD) NR/CN
Prozesstypen	Keine Einschränkung
Datum	01.01.1965 - 01.01.2021

Impressum

Herausgeber

Année Politique Suisse
Institut für Politikwissenschaft
Universität Bern
Fabrikstrasse 8
CH-3012 Bern
www.anneepolitique.swiss

Beiträge von

Flückiger, Bernadette
Zumbach, David
Zumofen, Guillaume

Bevorzugte Zitierweise

Flückiger, Bernadette; Zumbach, David; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Forschung, Strukturpolitik, 2014 - 2019*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.
www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 20.04.2024.

Inhaltsverzeichnis

Allgemeine Chronik	1
Wirtschaft	1
Wirtschaftspolitik	1
Strukturpolitik	1
Bildung, Kultur und Medien	2
Bildung und Forschung	2
Forschung	2

Abkürzungsverzeichnis

EFD	Eidgenössisches Finanzdepartement
ETH	Eidgenössische Technische Hochschule
OECD	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
WBK-SR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Ständerats
SBFI	Staatssekretariat für Bildung, Forschung und Innovation
SNF	Schweizerischer Nationalfonds zur Förderung der wissenschaftlichen Forschung
KMU	Kleine und mittlere Unternehmen
KTI	Kommission für Technologie und Innovation
WBF	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
FIFG	Bundesgesetz über die Förderung der Forschung und der Innovation
WBK-NR	Kommission für Wissenschaft, Bildung und Kultur des Nationalrats
Innosuisse	Schweizerische Agentur für Innovationsförderung

DFF	Département fédéral des finances
EPF	École polytechnique fédérale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CSEC-CE	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
PME	petites et moyennes entreprises
CTI	Commission pour la technologie et l'innovation
DEFER	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
LERI	Loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation
CSEC-CN	Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national
Innosuisse	Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation

Allgemeine Chronik

Wirtschaft

Wirtschaftspolitik

Strukturpolitik

POSTULAT
DATUM: 21.03.2014
DAVID ZUMBACH

Im März 2014 überwies der Nationalrat diskussionslos ein Postulat Derder (fdp, VD), das auf eine bessere **Entwicklung innovativer Jungunternehmen** abzielt. Der Bundesrat hat einen Bericht vorzulegen, der untersucht, weshalb es in der Schweiz kaum wachstumsstarke Startup-Unternehmen gibt. Zudem hat er zu evaluieren, ob und wie Unterstützungsprogramme, wie sie andere OECD-Ländern kennen, zur Förderung von Schweizer Jungunternehmen beitragen können. Der Bundesrat unterstützte das Postulat und beabsichtigte die im 2012 veröffentlichten Bericht über das Risikokapital in der Schweiz enthaltenen Analysen von rasch wachsenden, jungen Unternehmen weiter zu vertiefen.¹

POSTULAT
DATUM: 29.02.2016
DAVID ZUMBACH

Im Februar 2016 gab ein Postulat Derder (fdp, VD), das ein Jahr zuvor vom Bundesrat zur Annahme empfohlen und sogleich von Nationalrat Schwander (svp, SZ) bekämpft worden war, Anlass zu Diskussionen. Stein des Anstosses war der im Postulatstitel enthaltene Begriff der "économie participative", zu Deutsch "**Partizipative Ökonomie**", der vom Antragsteller wohl fälschlicherweise synonym mit dem Ausdruck "Sharing Economy" verwendet worden war. Derders Ratskollege Schwander nahm den Begriff wörtlich und sah im Antrag den Versuch, die Marktwirtschaft in der Schweiz durch das in den 1980er-Jahren in den USA entwickelte Parecon-Wirtschaftssystem, welches Schwander irgendwo "zwischen Planwirtschaft und Kapitalismus" verortete, ersetzen zu wollen. Dies war wohl nie Derders Absicht gewesen. Viel eher wollte er mit seinem Postulat "nur" einen bundesrätlichen Bericht bezwecken, der aufzeigen sollte, wie die Schweizer Wirtschaftssektoren von Unternehmen wie Airbnb und Uber, deren Geschäftsmodell es ist, eine Plattform zum Teilen von Gütern wie Wohnraum und Autos zur Verfügung zu stellen, tangiert werden. Nachdem auch nach längerem Hin und Her nicht alle Missverständnisse aus der Welt geschafft werden konnten, bot Bundesrat Johann Schneider-Ammann an, im Bericht auch Begriffsklärungen vorzunehmen. Wie viele der 120 Ja-Stimmen, die SVP stimmte geschlossen gegen das Postulat, auf den magistralen Klärungsvorschlag zurückzuführen sind, ist nicht abzuschätzen.²

POSTULAT
DATUM: 29.03.2017
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite de l'acceptation d'un postulat Derder (fdp/plr, VD), le Conseil fédéral s'est penché sur la **situation des start-up** en Suisse. L'objectif du rapport était d'identifier des améliorations potentielles des conditions-cadres pour les jeunes entreprises helvétiques. Au final, le Conseil fédéral conclut que la politique structurelle actuelle est suffisante, qu'un programme de financement public n'est pas opportun et que la Suisse devra constamment adapter sa politique structurelle pour répondre aux défis économiques et aux évolutions technologiques futures. Pour appuyer cette position, le Conseil fédéral souligne que le marché du capital-risque en Suisse est dynamique et ouvert, que des offres de financements privés ou cantonaux existent et que la Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) soutient les jeunes entrepreneurs. En conclusion, il affirme que la Suisse offre déjà un environnement entrepreneurial propice. En outre, il précise que le relativement faible taux de création d'entreprises, en comparaison internationale, s'explique par un taux de chômage bas, un taux d'activité élevé et des perspectives salariales radieuses dans de nombreux domaines.³

MOTION
DATUM: 13.03.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Fathi Derder (plr, VD) demande au Conseil fédéral un rapport sur le **potentiel d'allègement de l'impôt sur le capital et de l'impôt sur la fortune pour les PME**. D'abord combattu par Prisca Birrer-Heimo (ps, LU), le postulat a été adopté en chambre par 137 voix contre 53. Seule l'aile gauche du Parlement s'est opposée. Le Conseil fédéral proposait d'ailleurs d'adopter le postulat. Il soulignait également qu'à la suite du rapport sur le postulat 13.4237, il avait chargé le Département fédéral des finances (DFF) de réfléchir à l'optimisation du traitement des start-up.⁴

MOTION
DATUM: 05.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

A travers une motion, Fathi Derder (plr, VD) demandait au Conseil fédéral de **mettre en place des conditions-cadres attractives pour créer un fonds de capital-risque en Suisse**. Il suggérait notamment de s'inspirer du modèle du fonds Yozma en Israël. Si le Conseil fédéral rejoignait les préoccupations du motionnaire, il a proposé de rejeter la motion. Il a notamment estimé que les conditions actuelles suffisaient pour la création d'un fond d'investissement pour les start-up helvétiques. Le rapport sur le postulat 13.4237 a d'ailleurs été cité. La motion a été classée car son auteur a quitté le Parlement.

MOTION
DATUM: 05.12.2019
GUILLAUME ZUMOFEN

Fathi Derder (plr, VD) a souhaité **renforcer la visibilité internationale de l'écosystème suisse de start-up**. Il estime qu'une meilleure visibilité s'impose comme le garant d'une attraction de nouveaux talents et de capital-risque en Suisse. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. Il a rappelé l'excellente santé des jeunes entreprises helvétiques, en mettant en évidence son rapport sur le postulat 13.4237, puis a mentionné les actions de promotion de la visibilité déjà prévues. La motion a été classée car le parlementaire vaudois a quitté le conseil.

Bildung, Kultur und Medien

Bildung und Forschung

Bildung und Forschung

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE
DATUM: 18.11.2019
BERNADETTE FLÜCKIGER

Mittels einer parlamentarischen Initiative wollte Fathi Derder (fdp, VD) **KMU und Start-Ups den Zugang zu Geldern für Innovationsprojekte erleichtern**. Dafür soll das FIGG so geändert werden, dass KMU und Start-Ups direkt finanzielle Mittel von der Innosuisse erhalten können, sofern sie die Voraussetzungen erfüllen. Sie müssten dafür in Zukunft nicht mehr mit einer Hochschule zusammenarbeiten, was Ressourceneinsparungen bringen würde, so Derder.

Eine Mehrheit der WBK-NR stimmte der parlamentarischen Initiative zu. In ihrer Medienmitteilung liess sie verlauten, dass die Gesetzesänderung vor allem auf innovative KMU und Start-Ups zugeschnitten werden soll, denen die Mittel zur internen Entwicklung und die zeitlichen Möglichkeiten fehlen, das Verfahren für die finanzielle Akquisition über eine Hochschule abzuwickeln. Eine Minderheit der WBK-NR war der Meinung, dass zuerst die Ergebnisse der ohnehin anstehenden Revision des FIGG abzuwarten seien. Nachdem die WBK-NR der Initiative mit 15 zu 7 Stimmen bei 3 Enthaltungen Folge gegeben hatte, wurde das Geschäft an der Sitzung der WBK-SR sistiert. Eine Mehrheit der WBK-SR wollte zuerst die Ergebnisse der FIGG-Revision abwarten, die in eine ähnliche Richtung ziele.⁵

Forschung

POSTULAT
DATUM: 09.03.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

Le député Derder (plr, VD) a déposé un postulat chargeant le Conseil fédéral de rédiger un rapport qui dessinerait une **Vision d'ensemble de la politique d'innovation** en Suisse. Ce tableau doit offrir un portrait clair et exhaustif de la situation, afin, notamment, de savoir si la Suisse doit se doter d'un «Masterplan de l'innovation» ou même d'une nouvelle loi fédérale sur l'innovation. Fathi Derder a ainsi rappelé que, même si l'innovation se place au cœur de la prospérité helvétique, il n'existe ni une loi sur l'innovation, ni un aperçu global des mesures qui l'encouragent. Afin de convaincre, il a par ailleurs mis en avant la crainte d'une perte du leadership suisse en matière d'innovation et des conséquences qui en découlerait pour l'économie. De son côté, le Conseil fédéral, même s'il a souligné l'importance de l'innovation, s'est prononcé en faveur d'un rejet du postulat. Les sept Sages ont précisé que le paysage de l'innovation s'était construit au fil du temps et avait atteint un équilibre grâce, notamment, au rôle secondaire de l'Etat. De plus, il a rappelé que de nombreux rapports existent déjà. Il a cité par exemple les rapports de l'Office fédéral de la statistique (OFS), du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), de la Commission à la technologie et à l'innovation (CTI) ou encore du Fonds national suisse (FNS). Au final, le postulat a été accepté par la Chambre du peuple par 127 voix contre 53 et 7 abstentions. Les arguments présentés préalablement, couplés à l'impact potentiel de l'acceptation de l'initiative «contre l'immigration de masse», ont fait mouche.⁶

POSTULATDATUM: 20.03.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

Le conseiller national Derder (plr, VD) estime que **l'armée doit investir massivement dans la recherche**, notamment dans le numérique et sur les questions de cybersécurité. Une telle réforme de l'armée, qui devrait ainsi fondamentalement modifier son approche, pourrait agir comme un générateur d'idées et d'innovations. Une émulation possible serait non seulement favorable à l'armée, mais aussi à l'économie. En effet, l'innovation stimule la croissance économique. Afin de souligner sa vision, Derder (plr, VD) a donné l'exemple du GPS, innovation issue de l'armée américaine.

MOTIONDATUM: 17.06.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) et le Fonds national suisse (FNS) se dessinent comme les deux organes clés de la recherche et de l'innovation en Suisse. Ainsi, le député Derder (plr, VD) a déposé une motion pour une **Mise sur un pied d'égalité de la CTI et du FNS sur les plans organisationnel et financier**. La motion vise une modification de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). L'objectif est de transformer la CTI en une fondation indépendante, afin de simplifier l'administration, la répartition des niveaux stratégiques et opérationnels, la prise de décision et surtout d'assurer des financements pluriannuels à travers une plus grande flexibilité. Le Conseil fédéral a proposé de rejeter la motion. En effet, il estime que les crédits d'engagement, dans le cadre du message FRI, s'inscrivent déjà dans la durée. De plus, il souligne que la solution du fond indépendant nuit à la transparence et réduit la souveraineté budgétaire de la Confédération. Il souligne finalement qu'une motion Gutzwiller (plr, ZH), avec des objectifs similaires, a déjà été adoptée. Un processus de consultation est donc en cours. Au final, alors que le Conseil national a accepté la motion à 100 voix contre 77 et 3 abstentions, le Conseil des Etats a suivi sa Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC-CE) qui préconisait de rejeter la motion, étant donné que le processus de consultation de la motion Gutzwiller (plr, ZH) est en bonne voie.⁷

BUNDESRATSGESCHÄFTDATUM: 15.09.2015
GUILLAUME ZUMOFEN

A la suite des nombreuses discussions qui ont animé à la fois les chambres parlementaires, les cantons par l'intermédiaire de la Conférence des chefs de départements cantonaux de l'économie publique, l'économie privée et les hautes écoles liées au projet, le Conseil fédéral a fini de dessiner un projet pour le **«Swiss Innovation Park»**. L'objectif sous-jacent d'un projet d'une telle envergure se résume en deux points inséparables: le maintien de la Suisse à la pointe de l'innovation et le gain de compétitivité dans les années à venir à travers notamment la facilitation du transfert de technologies vers l'économie privée. De plus, il est important de préciser que le Parc d'innovation helvétique serait divisé en deux pôles majeurs, liés aux écoles polytechniques fédérales (EPF) de Zürich et Lausanne, ainsi qu'en trois sites secondaires, à Bienne, Bâle et à l'Institut Paul Scherrer en Argovie. Si le Conseil fédéral soumet, en 2015, aux chambres fédérales, deux projets liés à l'organisation et au soutien d'un Parc d'innovation suisse, c'est que celles-ci lui en ont octroyé le pouvoir, en 2012, par la validation d'une révision complète de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI). Ce message s'inscrit donc dans la continuité des débats au Parlement. Deux projets sont soumis aux chambres. Tout d'abord, le Conseil fédéral souhaite libérer un crédit-cadre de 350 millions de francs pour le cautionnement de prêts nécessaires au financement d'infrastructures et d'équipements de recherche. En outre, le Conseil fédéral précise que ce crédit-cadre ne doit pas être alloué à la construction de bâtiments, mais véritablement permettre d'obtenir des prêts à des conditions préférentielles. Ensuite, le second projet concerne la cession de terrains, appartenant à la Confédération, en droit de superficie. Le terrain concerné, de 70 hectares, est celui de l'aérodrome militaire de Dübendorf (ZH). Finalement, le Conseil fédéral précise dans son message que son rôle n'est que de soutien, qu'il n'est que subsidiaire, la réalisation du Parc d'innovation revenant véritablement aux cantons d'accueil, aux hautes écoles concernées et aux milieux économiques impliqués.

Le Conseil national est la première chambre à s'être prononcé sur les deux projets. Alors que la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-CN) avaient approuvé en amont le projet par 20 voix contre 5, la chambre du peuple a accepté d'une part l'octroi d'un crédit-cadre de 350 millions de francs par 153 voix contre 38 et 1 abstention, et d'autre part, la cession de biens-fonds par 140 voix contre 34. Au final, l'UDC s'est révélé être le seul parti opposé au projet. Il a notamment parlé de parc de subventions, allant même jusqu'au terme corruption, expliquant que la Confédération ne devrait pas interférer dans ce domaine, mais uniquement fournir des conditions cadres optimales. De plus, Christoph Mörgeli (udc,

ZH) a critiqué la répartition des sites, discriminatoire selon lui. A l'opposé, l'équilibre linguistique, le rôle subsidiaire de la Confédération et la solidité du projet construit sur des pôles d'excellences (les deux EPF) existants ont été mis en avant. Néanmoins, il est nécessaire de préciser que le Conseil national a proposé une modification du projet initial. Cette divergence concerne la cession de biens-fonds. Plus précisément, la chambre basse estime que les produits financiers nés de la rente devraient être alloués au soutien de l'ensemble des sites, afin de garantir l'équilibre régional.

Le projet est parti du côté du Conseil des Etats. La chambre des cantons a ainsi largement soutenu le projet de soutien de la Confédération au parc d'innovation, à travers le crédit-cadre de 350 millions de francs, ainsi que la cession de biens-fonds. Ils ont été acceptés par 37 voix sans opposition. Ainsi, la chambre des cantons n'a pas souhaité suivre la volonté du Conseil national, qui avait proposé une réaffectation des produits financiers liés à l'aérodrome de Dübendorf (ZH). Même si Géraldine Savary (ps, VD) et Anne Seydoux-Christe (pdc, JU) ont respectivement parlé de «Lex Dübendorf» et de «déséquilibre majeur», les sénateurs ont estimé que l'argent de la Confédération devait revenir à la Confédération et non pas à une fondation privée. Ils ont donc rejeté la modification du Conseil national.

Le projet est alors retourné à la chambre du peuple. Au final, la divergence avec le projet initial a été biffée. En effet, malgré l'opposition des élus romands, le Conseil national a décidé que les produits financiers de la rente des droits de superficie de la Confédération, qui concernent principalement l'aérodrome militaire de Dübendorf (ZH), ne seraient pas redistribués à l'ensemble des sites. Fathi Derder (plr, VD) ou encore Matthias Aebischer (ps, BE) ont critiqué un traitement qu'ils jugent inéquitable des sites, alors que Jean-François Steiert (ps, FR) a parlé de déséquilibre régional. Le projet a été validé, en septembre, à une faible majorité, au Conseil national par 99 voix contre 88 et 2 abstentions.⁸

BUNDESRATSGESCHÄFT
DATUM: 06.03.2016
GUILLAUME ZUMOFEN

Grâce à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI), le Conseil fédéral soutient le transfert de savoir des hautes écoles helvétiques vers les entreprises. Ce pont, essentiel pour l'économie suisse, dynamise la capacité d'innovation des entreprises, leur compétitivité et donc l'emploi en Suisse. La Commission pour la technologie et l'innovation (CTI) correspond à l'un des organes clés de ce système à succès. Cependant, au cours des dernières années, de nombreuses interventions parlementaires ont remis en question le fonctionnement de cette commission extraparlamentaire. Plus précisément, l'adoption d'une motion du conseiller aux Etats Félix Gutzwiller (plr, ZH) a permis au Conseil fédéral de proposer une réforme en profondeur des structures de la CTI. En outre, un rapport conduit par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a souligné la nécessité d'une réforme des structures de gouvernances de la Commission. Ce rapport a non seulement appuyé la nécessité d'une réforme, mais aussi orienté le projet élaboré par le Département de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Le Conseil fédéral propose ainsi un projet de loi sur l'**Agence suisse pour l'encouragement de l'innovation (InnoSuisse)**. L'objectif concret est la transformation de la CTI en un établissement fédéral de droit public. Cette agence InnoSuisse devrait permettre de faire face aux défis liés à l'encouragement de l'innovation. Si InnoSuisse reprend principalement les tâches assignées à la CTI, deux modifications majeures doivent permettre d'augmenter l'efficacité de cet organe. Premièrement, ce nouveau projet permet une séparation nette entre gestion stratégique et opérationnelle, et garantit l'indépendance de la surveillance. Deuxièmement, en adéquation avec la volonté de combattre la pénurie de personnels qualifiés, InnoSuisse soutient la relève par l'intermédiaire de bourses allouées à des diplômés de hautes écoles.

La Commission de la science, de l'éducation et de la culture de la chambre basse (CSEC-CN) s'est penchée sur l'objet du Conseil fédéral. Par 16 voix contre 7 et 1 abstention, la CSEC-CN propose à son conseil d'adopter le projet de loi fédérale InnoSuisse. Elle propose néanmoins certaines modifications. Tout d'abord, l'un des principaux points de discussion a concerné l'organisation du conseil de l'innovation. La CSEC-CN s'est positionnée en faveur de la possibilité d'un double renouvellement de mandat afin de garantir continuité et compétence. Mais aussi, une minorité a argumenté en faveur de la composition de ce conseil. Elle estime qu'il devrait représenter la diversité sociodémographique helvétique. A l'opposé, la majorité de la commission a considéré que la compétence devait s'imposer comme unique critère de sélection. Ensuite, la CSEC-CN s'est félicitée de la nouvelle possibilité de créer des réserves sur les contributions fédérales. Néanmoins, elle propose d'augmenter le plafond des réserves à 15 pour cent au lieu de 10 pour cent. Ces réserves garantissent une vision à long-terme et une marge de manœuvre plus grande. Finalement, une minorité a proposé la mise en place de prêts sans intérêts, en plus des bourses, pour le

soutien de la relève.

En tant que conseil prioritaire, la chambre basse s'est prononcée sur la question en premier. Fathi Derder (plr, VD), porte-parole de la CSEC-CN, a accentué l'importance de l'innovation pour l'économie suisse. De plus, il a précisé que le projet InnoSuisse permettait un gain de souplesse et d'efficacité, mais ne constituait pas une révolution de l'entrepreneuriat scientifique. L'agence s'inscrit ainsi, selon lui, dans la continuité de la CTI. Plusieurs propositions ont vu le jour lors du débat. Premièrement, l'UDC souhaitait stabiliser les frais de fonctionnement. Cette proposition a été rejetée par 126 voix contre 68. Deuxièmement, la gauche désirait une représentation des partenaires sociaux dans le conseil d'administration. Par 139 voix contre 49, la chambre du peuple a refusé cette proposition. Troisièmement, la proposition de pouvoir renouveler le mandat des membres du conseil de l'innovation deux fois, au lieu d'une, a fait son chemin jusqu'à être acceptée par 138 voix contre 54. Finalement, sur le projet d'ensemble, le Conseil national a accepté l'objet par 125 voix contre 66. Seul les membres de l'UDC se sont opposés à cette transformation de la CTI en Agence InnoSuisse.⁹

BERICHT

DATUM: 14.02.2018

BERNADETTE FLÜCKIGER

Der Bundesrat publizierte im Februar 2018 seine **Gesamtschau der Innovationspolitik** in Erfüllung des Postulats Derder (fdp, VD). Der Bericht führte einige Studien auf, die sich in den letzten Jahren mit der Innovationspolitik in der Schweiz auseinandergesetzt hatten. Die Studien kamen allesamt zum Schluss, dass in der Schweiz auf allen untersuchten politischen Ebenen vielseitige Fördermassnahmen und -initiativen innovationspolitischer Art bestünden. Des Weiteren wurde im Bericht festgehalten, dass das föderalistisch aufgebaute Innovationssystem der Schweiz gut funktioniere. Das gleichzeitige Vorhandensein von Vielfalt, Stabilität und Flexibilität zeuge von einem lebendigen, sich weitgehend selbst regulierenden System. Auf die von Derder im Postulat aufgeworfene Frage, ob die Schweiz einen Masterplan oder gar ein Gesetz zur Innovationsförderung brauche, fand der Bericht klare Worte: Da das nationale Innovationssystem vorteilhaft funktioniere und in der Lage sei, Chancen zu ergreifen und auf Herausforderungen zu reagieren, seien von einem Masterplan oder einem Gesetz keine neuen Vorteile zu erwarten.

Der Bundesrat beantragte in der Folge im März 2019 die Abschreibung des Postulats. Der Nationalrat stimmte dieser im Juni 2019 zu.¹⁰

1) AB NR, 2014, S. 541

2) AB NR, 2016, S. 14 ff.

3) Communiqué de presse; Rapport CF du 29.3.17

4) BO CN, 2019, pp.305

5) Medienmitteilung WBK-NR vom 11.10.19; Medienmitteilung WBK-SR vom 18.11.19

6) BO CN

7) BO, CE; BO, CE; BO, CN; Rapport CSEC-CE(1); Rapport CSEC-CE(2)

8) BO, CE, pp.765; BO, CN, pp.1562; BO, CN, pp.949; Communiqué de presse CSEC-E; Communiqué de presse CSEC-N; Communiqué de presse Cdf-N; FF, 2015, 2719; FF, 2015, 2775; FF, 2015, 2777; Exp, 7.3.15; BZ, SGT, 6.6.15; SGT, 9.6., 10.6., 6.7.15

9) BO CN, 2016, pp. 183 s.; Communiqué de presse, CSEC-CN, 2016; FF, 2015, pp. 8661 s.; NZZ, 8.3.16

10) BBI 2019, S. 2955 ff.; Bericht Bundesrat vom 14.2.18